



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Warden tenue le mercredi 9 septembre 2026, à 19h45, à la mairie temporaire de Warden sise au 5383 rue Foster à Waterloo.

Présences :

Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Caroline Martineau, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Stéphane Verreault, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Jean Parent, conseiller, poste numéro 6

Absences:

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Joel McPherson, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. MAMH
 - 5.2. MTQ
 - 5.3. Ville de Waterloo
 - 5.4. MRC
 - 5.4.1. Dépôt du rôle d'évaluation 2027-2029
6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 6.1. Autorisation de signature - Entente relative à l'expédition de certains avis d'évaluation
 - 6.2. Signature de la convention d'aide financière - PRACIM - dossier 2030564
 - 6.3. Acceptation du décompte progressif no 3 - Construction de l'hôtel de ville et du centre communautaire
 - 6.4. Demande de commandite - Tournoi national M13 de Waterloo
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
 - 7.1. Conciliation bancaire au 31 juillet 2026
 - 7.2. Conciliation bancaire au 31 août 2026
 - 7.3. Rapport budgétaire au 31 juillet 2026
 - 7.4. Rapport budgétaire au 31 août 2026
 - 7.5. Approbation des comptes payés au 31 juillet 2026
 - 7.6. Approbation des comptes payés au 31 août 2026
 - 7.7. Approbation des comptes à payer au 31 juillet 2026
 - 7.8. Approbation des comptes à payer au 31 août 2026

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE INCENDIE)
 - 8.1. Service Incendie- Rapport mensuel
9. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Aquatech- Rapport mensuel sur l'échantillonnage de l'eau potable
10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 10.1. Rapport mensuel de l'inspectrice
 - 10.2. Dérogation mineure numéro DM-2026-02 - 157, rue Principale - Lot 3 988 426 - Zone C4
 - 10.3. Dérogation mineure numéro DM-2026-03 - 172, rue Principale - Lot 6 643 355 - Zone P6
11. LOISIRS ET CULTURE
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte.

2026-09-107 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de madame Caroline Martineau
Appuyée par monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden adopte l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

2026-09-108 3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2026 tel que présenté;

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

5.1. MAMH

5.2. MTQ

5.3. VILLE DE WATERLOO

5.4. MRC

5.4.1. DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2027-2029

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Joel McPherson, dépose aux membres du conseil le rôle d'évaluation foncière pour les exercices 2027 à 2029.

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2026-09-109 6.1. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À L'EXPÉDITION DE CERTAINS AVIS D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'entente de fourniture de services relative à l'expédition de certains avis d'évaluation, préparé par la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que la Municipalité délègue à la MRC sa compétence en matière d'expédition de certains avis d'évaluation, conformément à l'article 196 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE cette entente remplace celle intervenue le 10 février 2000 et qu'elle entrera en vigueur à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2029, avec renouvellement automatique selon les modalités prévues;

Sur une proposition de monsieur Jean Parent

Appuyée par monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal approuve l'entente de fourniture de services relative à l'expédition de certains avis d'évaluation, telle que soumise par la MRC de La Haute-Yamaska;

QUE le maire, M. Philip Tétrault, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Joël McPherson, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Warden, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE

2026-09-110 6.2. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PRACIM - DOSSIER 2030564

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden a reçu, le 27 août 2026, la convention d'aide financière pour le projet « Construction d'un hôtel de ville avec un centre communautaire », dossier no 2030564, dans le cadre du PRACIM;

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard

Appuyée par monsieur Stéphane Verreault

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal confirme avoir pris connaissance de la convention d'aide financière pour le projet;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Philip Tétrault, maire, à signer ladite convention d'aide financière.

ADOPTÉE

2026-09-111 6.3. ACCEPTATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 3 - CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden a octroyé un contrat à Entreprise Gestinar inc. pour les travaux de construction de l'hôtel de ville et du centre communautaire;

ATTENDU QUE Entreprise Gestrinar inc. a présenté le décompte progressif no 3 pour les travaux réalisés en date du 31 août 2026;

ATTENDU QUE le décompte progressif no 3 a été approuvé par la firme Caroline Denommée Architectes;

ATTENDU QUE le montant de la présente demande, après l'application de la retenue contractuelle de 10 %, s'élève à 120 449.67 \$ avant taxes, soit 138 487.01 \$ taxes incluses;

Sur une proposition de madame Barbara Talbot
Appuyée par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte le décompte progressif no 3 relatif aux travaux de construction de l'hôtel de ville et du centre communautaire;

QUE le conseil autorise le paiement à Entreprise Gestrinar inc. d'un montant de 138 487.01 \$ taxes incluses, conformément au décompte progressif no 3 approuvé par la firme Caroline Denommée Architectes.

ADOPTÉE

2026-09-112 6.4. DEMANDE DE COMMANDITE - TOURNOI NATIONAL M13 DE WATERLOO

ATTENDU QUE le Tournoi national M13 de Waterloo sollicite l'appui de la Municipalité de Warden dans le cadre de sa 51e édition;

ATTENDU QUE le tournoi se tiendra du 18 au 31 janvier 2027 et accueillera des équipes provenant du Québec et des États-Unis;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soutenir cet événement et contribuer à son rayonnement dans la région;

Sur une proposition de monsieur Jean Parent
Appuyée par madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden accepte la demande de commandite du Tournoi national M13 de Waterloo;

QUE la Municipalité choisisse le forfait de partenariat bronze, au montant de 250.00 \$;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer le paiement ainsi qu'à transmettre les informations nécessaires à la mise en œuvre de la commandite.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2026-09-113 7.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JUILLET 2026

Sur une proposition de madame Caroline Martineau
Appuyée par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden approuve la conciliation bancaire au 31 juillet 2026, telle que présentée.

ADOPTÉE

2026-09-114 7.2. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 AOÛT 2026

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden approuve la conciliation bancaire au 31 août 2026, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.3. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 juillet 2026, indiquant des revenus de 702 632.52 \$ et des dépenses de fonctionnement de 563 633.78 \$.

7.4. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 août 2026, indiquant des revenus de 706 617.29 \$ et des dépenses de fonctionnement de 857 240.21 \$.

2026-09-115 7.5. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2026

Sur une proposition de monsieur Jean Parent
Appuyée par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden accepte les paiements effectués du 1er au 31 juillet 2026 totalisant 269 123.54 \$.

ADOPTÉE

2026-09-116 7.6. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2026

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden accepte les paiements effectués du 1er au 31 août 2026 totalisant 329 890.76 \$.

ADOPTÉE

2026-09-117 7.7. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2026

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden accepte les comptes à payer totalisant 13 311.64 \$.

ADOPTÉE

2026-09-118 7.8. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2026

Sur une proposition de madame Barbara Talbot
Appuyée par monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden accepte les comptes à payer
totalisant 5 930.19 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE INCENDIE)

8.1. SERVICE INCENDIE- RAPPORT MENSUEL

Le directeur général dépose le rapport mensuel du service incendie.

9. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. AQUATECH- RAPPORT MENSUEL SUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel sur l'échantillonnage
de l'eau potable.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTRICE

Le directeur général dépose au conseil les rapports mensuels de l'inspectrice.

2026-09-119 10.2. DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2026-02 - 157, RUE PRINCIPALE - LOT 3 988 426 - ZONE C4

Nature de la demande : vise à autoriser l'implantation de la résidence existante à une marge de recul latérale gauche de 3,7 mètres considérant qu'en vertu de l'Annexe B - Grille des usages et normes du Règlement de zonage numéro 2017-127, la marge de recul latérale gauche doit être de 4 mètres.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation vise à autoriser une subdivision du lot pour permettre une nouvelle construction de résidence;

ATTENDU QUE le CCU considère que cette demande ne causera pas de perte de jouissance des droits des propriétés voisines;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
Appuyée par monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité :

QUE, suite à la recommandation du CCU, le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2026-02 visant à autoriser l'implantation de la résidence existante à une marge de recul latérale gauche de 3,7 mètres.

ADOPTÉE

2026-09-120 10.3. DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2026-03 - 172, RUE PRINCIPALE - LOT 6 643 355 - ZONE P6

Nature de la demande : vise à autoriser un espace de stationnement occupant 46 % de la cour avant et localisé devant la façade du bâtiment considérant

qu'en vertu de l'article 5.6.9 e) - Aménagement et entretien d'un espace de stationnement du Règlement de zonage numéro 2017-127, un espace de stationnement ne peut occuper plus de 30 % de la cour avant et doit être localisé prioritairement ailleurs que devant la façade du bâtiment.

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un pourcentage d'espace de stationnement et une localisation de stationnement ne respectant pas la réglementation;

ATTENDU QUE le CCU considère que cette demande ne causera pas de perte de jouissance des droits des propriétés voisines;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que l'aménagement paysager devant le stationnement en cour avant soit réalisé de manière à camoufler minimalement l'espace de stationnement situé devant la façade du bâtiment;

Sur une proposition de madame Barbara Talbot
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité :

QUE, suite à la recommandation du CCU, le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2026-03 conditionnellement à ce que l'aménagement paysager devant le stationnement en cour avant soit réalisé de manière à camoufler minimalement l'espace de stationnement situé devant la façade du bâtiment.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-09-121 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
Appuyée par monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19h49.

ADOPTÉE

Adopté ce 14 octobre 2026